

JUILLET
2024

CAHIER DE VACANCES

PREMIÈRE
ÉDITION

DU PORTEUR DE PROJET D'HABITAT INCLUSIF



S'INFORMER SUR LES
DERNIÈRES ACTUS

PRENDRE DU RECUL
SUR SON PROJET

TESTER SES
CONNAISSANCES DE
MANIÈRE LUDIQUE



EDITO

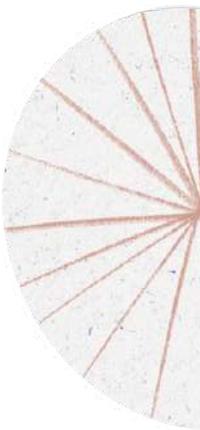
Alors que l'été pointe le bout de son nez, il est temps de prendre une pause bien méritée. Mais on le sait, même durant cette période de détente, les porteurs de projet d'habitat inclusif continuent de développer leurs initiatives !

L'été c'est la période idéale pour faire le point sur son projet, regarder dans le rétroviseur et apprécier toutes les étapes déjà franchies.

Ce cahier de vacances a été conçu spécialement pour vous offrir un moment de réflexion, d'inspiration et de détente. Avouons-le, l'équipe de Familles Solidaires s'est bien amusée à préparer ce petit cahier de vacances pour vous !

Nous dédions ce cahier à Delphine qui aura marqué l'histoire de Familles Solidaires et inspiré un remarquable habitat inclusif.

Toute l'équipe de Familles Solidaires vous souhaite un bel été !



ENVIE DE VOUS VIDER LA TÊTE ? REMP LISSEZ VOTRE CORBEILLE MENTALE !

Avant de démarrer ce cahier de vacances, nous vous invitons à déposer ici toutes les pensées liées à votre projet qui vous tracassent ou vous empêchent de déconnecter !

TABLE DES

3

L'ACTU EN BREF

Tout ce qu'il ne fallait pas manquer depuis le début de l'année

6

AUTO-ANALYSE DE SON PROJET

Quelle est la vision de mon projet ?
Quelles sont mes atouts ?
mes faiblesses ?

11

JOUONS !

Testez vos connaissances sur l'habitat inclusif !

15

LECTURES DE L'ÉTÉ

À lire à la plage

16

L'AGENDA DU 3P

Les événements importants du second semestre

17

LA RECETTE SECRÈTE
du 3P heureux

MATIÈRES

L'actu en bref

Le premier semestre 2024 aura marqué la fin de la période dite "starter" de mise en place de l'AVP ainsi que le renforcement du cadre juridique de l'habitat inclusif autour de la réglementation incendie.

BILAN DE l'AVP (Aide à la Vie Partagée)

2018 projets d'habitat inclusif sont entrés dans des programmations départementales depuis le lancement de l'AVP en 2021. La quasi totalité des départements français (95 + la Corse nouvellement) ont joué le jeu. Au niveau individuel, cela représente 19 189 aides.

L'Aide à la Vie Partagée est incontestablement une avancée significative pour l'habitat inclusif. Représentant le seul financement public pérenne dédié à l'habitat inclusif, l'AVP a facilité l'émergence de nombreux projets. Malheureusement, le cofinancement de la CNSA à cette aide qui permet de financer l'animation d'un projet de vie sociale et partagée s'amenuit, obligeant les départements à rééquilibrer leur budget. Les lancements d'appels à manifestation d'intérêt permettant aux porteurs de projet d'entrer dans les programmations sont incertains.

Mais ce n'est pas le frein rencontré par les porteurs. La période "starter" s'achève à peine que des témoignages de porteurs de projets remontent auprès des instances et réseaux du secteur. Certains départements élaborent et imposent des conditions d'éligibilité à l'AVP qui ne figurent pourtant pas dans les sources juridiques (public, montant du loyer, nombre d'habitants, typologie du porteur...). Les disparités constatées dans son attribution ne permettent pas un développement équitable de l'habitat inclusif sur le territoire.

"Les locaux dans lesquels est établi l'habitat inclusif constituent des bâtiments à usage d'habitation. Des règles spécifiques en matière de sécurité contre les risques d'incendie sont déterminées par voie réglementaire"

ERP ou pas ERP ?

L'année 2023 aura cristallisé les débats autour du risque de la qualification des habitats inclusifs en ERP (Etablissement Relevant du Public). Dès 2024, le législateur a saisi l'opportunité de la loi bien vieillir en modifiant l'article L 282-1 du CASF. L'habitat inclusif relève bien de la réglementation des bâtiments à usage d'habitation, cependant, « des règles spécifiques applicables sont à prévoir par voie réglementaire » dans les mois à venir.

Un positionnement législatif à mi-chemin entre le tout sécuritaire dénoncé par les acteurs de l'habitat inclusif et l'absence totale de règles face à des publics en perte d'autonomie. Reste à connaître la teneur des nouvelles dispositions qui viendront renforcer l'ossature juridique de l'habitat inclusif dans les mois à venir !

**Lire l'article complet sur
notre site internet :**

<https://bit.ly/3W3QEVU>





“L’action publique doit veiller à ne pas entraver les initiatives au risque de standardiser une nouvelle offre et perdre l’élan impulsé par la loi du même nom”

Quelles perspectives ?

Aujourd’hui, plusieurs sujets préoccupent les porteurs de projet d’habitat inclusif parmi lesquels la réglementation incendie, l’augmentation des coûts de construction impactant le montant du loyer mais aussi l’absence de visibilité sur les programmations AVP. La pérennité de l’habitat inclusif est menacée par des freins juridiques, conjoncturels ou structurels qui l’empêchent souvent de trouver son modèle économique.

Un certain nombre d’acteurs ont investi le champ de l’habitat inclusif allant de l’association de familles aux bailleurs sociaux en passant par les structures médicosociales, les acteurs privés lucratifs ou encore certaines collectivités. Plusieurs modèles ont émergé et ces structures ne portent pas les mêmes ambitions quant aux perspectives d’essaimage ou aux objectifs patrimoniaux et financiers. En plus des disparités liées à leur structuration interne (présence de personnel administratif, financements de types CPOM...), les porteurs de projets continuent de faire face à des inégalités territoriales dans l’attribution de l’AVP.

les pouvoirs publics font face à un équilibre fragile : soutenir l’habitat inclusif sans entraver les initiatives par une réglementation excessive. La réglementation doit permettre de protéger les individus face aux dérives lucratives, aux abus de faiblesse et au non-respect des libertés fondamentales. La professionnalisation souhaitée du secteur ne peut s’actionner que par le soutien à des programmes d’accompagnement, le financement de l’ingénierie, la formation continue des acteurs. La diversité des montages et des projets doit être préservée pour assurer le développement continu de l’habitat inclusif en France.

« On ne peut pas tout attendre de l’Etat ».

Même les porteurs de projet les plus dynamiques peuvent parfois adopter une position attentiste devant l’incertitude des politiques AVP ou l’absence d’une coordination interministérielle. Bien que l’action publique joue un rôle crucial sur l’avenir de l’habitat inclusif, il nous appartient de contrer l’inertie en combinant les efforts de chacun et en poursuivant les innovations au service de l’inclusion.

**Lire l’article complet sur
notre site internet :**
<https://bit.ly/3W3QEVU>



Les colocs d'Illkirch en vacances !



LE PETIT PLUS

Aujourd'hui, l'habitat inclusif n'est plus innovant en soi. Votre projet rentre dans la définition de l'habitat inclusif, vous allez donc être en « compétition » avec d'autres projets tout aussi utiles socialement !

Pour que votre projet se démarque, à vous de définir ce qui le rend unique, sa particularité, ses avantages « concurrentiels » :

- Son portage atypique ? Un modèle coopératif par exemple (SCIC, SCOP)
- Son public cible inédit ? Un public "sans solution" comme les personnes atteintes précocement de la maladie d'Alzheimer par exemple.
- Son implantation particulière dans la cité ? La création d'un tiers lieu ouvert sur le quartier adossé à votre habitat inclusif par exemple
- Son projet social innovant ? Une démarche participative particulièrement inspirante
- Son projet immobilier spécifique ? Une opération immobilière en autopromotion par exemple
- Son adaptation spécifique ? Avec une maîtrise d'usage poussée, des nouvelles technologies ou un aménagement "sur mesure"
- Son équipe projet ? Une équipe pluridisciplinaire

Le petit + de mon projet c'est ...



Ce sera votre argument "choc" qui fera qu'on se souviendra de votre projet.

DE MON PROJET

Carnet de bord de la rentrée

Je prépare mon plan d'actions pour les 6 derniers mois avant la fin de l'année !

Mes 5 grandes priorités avant la fin de l'année

Les réussites du premier semestre qui me rendent fier

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Les personnes que je dois rencontrer avant la fin de l'année !

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Les moments à célébrer (anniversaire des habitants ou collaborateurs, inaugurations...)



ollee

LA VISION DU PROJET



La vision est un repère constant et solide face aux enjeux que pourraient traverser votre organisation.

Pour prendre l'image de l'île au trésor, c'est le cap que vous fixez pour votre projet : elle donne sens à la stratégie et au pilotage que vous mettrez en place. On ne navigue pas à vue, mais on donne une direction, on fixe son cap. Une vision partagée consolide le collectif ! La vision doit transporter et fédérer.

Questions structurantes à se poser :

- Quelles sont vos valeurs ?
- Qu'est-ce que vous allez apporter ?
- Quelle image souhaitez-vous véhiculer ?
- Quelle est votre légitimité à agir ?
- Quelles sont vos motivations en tant que porteur de projet ?
- Qu'est-ce qui est non négociable pour vous ?
- En réponse à quels besoins agissez-vous ?

CONSEILS DE REDACTION :

- Renoncez à tout dire pour ne garder que l'essentiel : 1 ou 2 phrases max !
- Démarrez par un verbe d'action pour vous inscrire dans l'action.
- Pesez chaque mot.
- Faites éventuellement apparaître : le public, votre objectif et les moyens pour répondre à votre objectif.

“Offrir aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap et/ou la maladie, la possibilité de vivre avec et comme les autres grâce à l'habitat inclusif”

→ Vision de Familles Solidaires

La vision du projet :



Le défi de l'été : pitcher mon projet



Et pas avec n'importe quelle méthode mais celle du storytelling qui permet de :

- Capter l'attention et marquer son audience.
- Connecter son interlocuteur aux difficultés rencontrées.
- Créer de l'engagement grâce à l'identification, l'émotion, l'empathie voire le souvenir !

Attention, la méthode du storytelling n'est pas adaptée à tous les interlocuteurs !

4 CONSEILS POUR UN STORYTELLING EFFICACE

1. Racontez une histoire

Et pour cela il vous faut un ou des personnages (les habitants, leurs aidants...), un élément perturbateur (le vieillissement démographique, le manque de places en établissements, le désir de droit commun...), une arme secrète (votre petit +) et un dénouement (votre projet d'habitat inclusif).

2. Soyez authentique

Équilibrez votre récit entre la rationalité et l'émotion. Pour obtenir l'adhésion, une histoire doit avoir une dimension authentique et faire écho au vécu de votre interlocuteur !

3. Soignez votre langage non verbal

Travaillez le rythme du pitch, le ton employé et le registre mais aussi votre posture, votre gestuelle et l'expression de votre visage.

4. Mettez votre auditoire au cœur de la narration

Clôturez votre pitch par un appel à l'action qui favorisera l'engagement de votre interlocuteur ! Comment peut-il vous aider : un soutien politique, un engagement bénévole, un don ? Avez-vous identifié une prochaine date de rencontre ? Des intérêts réciproques : quels "retours sur investissement" pouvez-vous leur garantir ?

Mes notes

Challenge

Alors, vous êtes prêts ?
Brigitte Macron vient vous rendre
visite, vous avez 5 minutes pour lui
pitcher votre projet !

LE SWOT DE MON PROJET

L'outil le plus connu pour analyser son projet et mettre en place un plan d'actions !

Quels sont vos points forts (internes) ?

Exemple : une équipe projet pluridisciplinaire...

Forces

Quels sont vos points faibles (internes) ?

Exemple : pas d'apports financiers...

Faiblesses

Opportunités

De quelles opportunités pouvez-vous tirer profit ?

Exemple : Un territoire qui s'inscrit dans un programme de soutien comme petites villes de demain ou réseau des villes amies des aînés.

Menaces

Quels sont les menaces (externes) qui peuvent vous freiner ?

Exemple : pas de visibilité sur la programmation AVP du Département



Et si on jouait ?

LE QUIZ DE L'ÉTÉ

1/L'habitat inclusif est né en 2018 avec la loi ELAN :

- Vrai
- Faux

2/L'AVP (aide à la vie partagée) permet de financer un véhicule adapté pour les habitants d'un habitat inclusif

- Vrai
- Faux

3/Quelle est l'acteur qui cofinance l'AVP avec la CNSA ?

- L'ARS (Agence Régionale de Santé)
- Le Conseil Départemental
- La Région

4/L'aide à la vie partagée est uniquement destinée aux personnes âgées de + 65 ans ou aux personnes en situation de handicap

- Vrai
- Faux

5/Combien de personnes bénéficient ou vont bénéficier d'une AVP ?

- Plus de 30 000 personnes
- environ 20 000 personnes
- moins de 10 000 personnes

6/Qu'est ce qu'on ne retrouve pas dans un habitat inclusif ?

- Une charte de vie sociale et partagée
- Un conseil de vie sociale (CVS)
- Une infirmière coordinatrice
- Un animateur coordinateur

**BARREZ LES INTRUS
(MOTS QUI NE
CONCERNENT PAS
L'HABITAT INCLUSIF)**

Résidents

Admission

Bail

Prix de journée

Règlement intérieur

Résidence principale

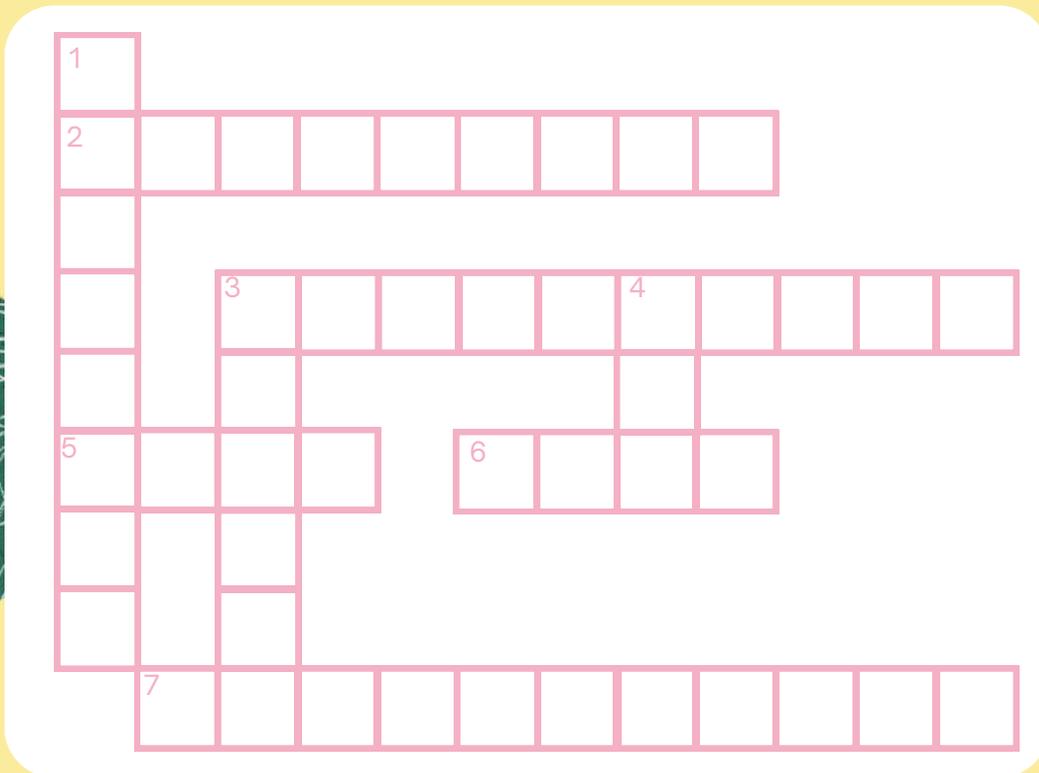
Droit commun

Contrat de séjour

Projet d'établissement

Libre choix

Mots croisés du 3P



Jouez en ligne !

Horizontal

- 2 Fait de reconnaître et de respecter la diversité des besoins, des capacités et des aspirations des personnes en situation de handicap, et de leur garantir une participation pleine et entière à la vie
- 3 Partage d'un même logement par plusieurs locataires, constituant leur résidence principale.
- 5 Nom de la loi de 2018 qui a posé une définition de l'habitat inclusif
- 6 Nom d'un réseau d'entraide entre porteurs de projets d'habitat inclusif
- 7 Nom de la collectivité qui verse l'aide à la vie partagée

Vertical

- 1 Nom d'un auteur du rapport "Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous?" de juin 2020
- 3 Document rédigé par les habitants dans lequel se formalise le projet de vie sociale et partagée
- 4 Aide versée au porteur de projet pour financer l'animation du projet de vie sociale et partagée

QUI EST QUI ?

Reliez les définitions qui correspondent aux dispositifs d'hébergement ou d'habitat pour personnes âgées

1 *Résidence services*

Etablissement médicalisé où sont hébergées des personnes, généralement âgées d'au moins 60 ans, et ayant besoin de soins et d'aide au quotidien.

A

2 *Habitat inclusif*

Ensemble de logements privatifs pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Les occupants des résidences services sont locataires ou propriétaires.

B

3 *EHPAD*

Solution d'hébergement pour les personnes âgées qui disposent d'un accompagnement dans un cadre familial qui leur permet de bénéficier d'une présence aidante, stimulante et d'un accompagnement personnalisé.

C

4 *Résidence autonomie*

Dispositifs conçus pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles.

D

5 *Accueil familial*

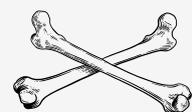
Cette forme d'habitat constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement. Les habitants y vivent dans des logements privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

E

Rébus



T'



IAL



CHRONOLOG'HI

Replacez ces évènements dans l'ordre chronologique !

1. Remise du rapport Piveteau Wolfrom
2. Création de l'observatoire national de l'habitat inclusif
3. Promulgation de la loi ELAN
4. Lancement par le Comité interministériel du handicap (CIH) de la démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif.



Mots mêlés

A vous de trouver la liste des mots dans la grille ci-dessous

F	A	P	A	A	U	X	I	L	I	A	I	R	E	M
L	O	Y	E	R	X	Ç	D	R	I	H	Z	P	N	C
P	V	A	F	L	A	F	E	U	N	A	H	C	O	C
B	P	V	V	X	P	I	P	E	G	I	U	H	I	O
C	O	O	R	D	I	N	A	T	E	U	R	P	T	L
I	R	A	V	W	I	A	R	A	N	R	E	D	A	L
H	T	T	P	C	N	N	T	M	I	E	T	M	S	E
A	E	E	I	N	C	C	E	I	E	G	I	R	I	C
B	U	J	V	S	L	E	M	N	R	R	R	U	L	T
I	R	O	E	A	U	M	E	A	I	O	A	E	A	I
T	J	R	T	S	S	E	N	E	E	U	D	L	U	F
A	U	P	E	V	I	N	T	Z	N	P	I	L	T	Ç
T	Ç	Z	A	J	O	T	Y	U	Y	E	L	I	U	X
J	S	G	U	O	N	T	A	E	I	R	O	A	M	J
C	O	L	O	C	A	T	I	O	N	V	S	B	J	K

ANIMATEUR	INCLUSION
APA	INGENIERIE
AUXILIAIRE	LOYER
AVP	MDPH
BAILLEUR	MONTAGE
CHARTE	MUTUALISATION
CNSA	PARTAGE
COLLECTIF	PARTAGE
COLOCATION	PCH
COORDINATEUR	PIVETEAU
DEPARTEMENT	PORTEUR
ERP	PROJET
FINANCEMENT	PROJET
HABITANT	REGROUPE
HABITAT	SOLIDARITE
INCLUSIF	WOLFROM

Les lectures de l'été



FICHE REPÈRES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'HABITAT INCLUSIF

- Retours d'expériences et pistes d'actions
- invitations à la réflexion

<https://bit.ly/3S3WLbz>



MÉTÉO D'UN PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE (PVSP)

- Outil proposé par la CNSA
- 67 indicateurs pour suivre le PVSP

<https://bit.ly/4bARBuR>



RAPPORT DE L'IGAS "LIEUX DE VIE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE"

- Recommandations 10-11-14
- Annexe 4 dédié à l'habitat inclusif

<https://bit.ly/3xWIF6j>



ETUDE AVP : BILAN ET PERSPECTIVES

- Etude du Réseau HAPA

<https://bit.ly/4cZ1lQg>



Météo d'un
de vie sociale
et partagée
en 67 indicateurs

Cet outil, proposé par la CNSA avec l'appui de l'IRMD Conseil, vise à faciliter le suivi des projets des habitants vivant en habitat inclusif.
Ce travail réalisé en 2022, qui a mobilisé des départements et des porteurs d'habitats inclusifs, propose 67 indicateurs pour suivre la mise en œuvre et partagée - son évolution ou son état d'avancement - et ses ajustements.
Ce document peut être utilisé autant de fois que nécessaire.

Comment utiliser cet outil ?
1. Renseigner les éléments utiles et prioritaires
2. Renseigner l'état d'avancement à date

X ou - Non démarré et/ou en diff.
- ou - En cours
✓ ou - Beau fixe



L'AGENDA

du 3P

Septembre

4 septembre : Fin de l'AAP "habitat inclusif" de la Fondation des Petits Frères des Pauvres

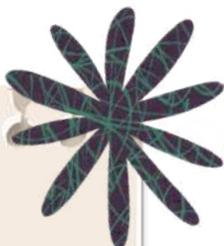
16-17 septembre : Festival SilverEco Bien-Vieillir

17 septembre : Comité d'orientation HAPI

21 septembre : Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer

24-25-26 septembre : Congrès HLM

25-26-27 septembre : Formation "fondamentaux du montage de projet d'habitat inclusif"*



Octobre

1er octobre : Journée internationale des personnes âgées

6 octobre : Journée nationale des aidants

9 et 10 octobre : Salon Autonomic Grand Ouest

16, 17 et 18 octobre : formation "animer et coordonner un projet de vie sociale et partagée"*

Rencontres territoriales du réseau HAPA :

04/10 à Rennes 14/10 à Lyon

08/10 à Lille 17/10 à Toulouse

Novembre

11 au 17 novembre : Semaine de la finance solidaire

16 novembre : Congrès National Autisme France

20-21-22 novembre : Formation "fondamentaux du montage de projet d'habitat inclusif"*

27 et 28 novembre : Salon Autonomic Lille Europe

Décembre

3 décembre : journée internationale des personnes handicapées

11, 12 et 13 décembre : Formation "Les montages juridiques et financiers des projets d'habitat inclusif"*

Rencontre territoriale du réseau HAPA à Paris (dates à venir)



Recette du 3P heureux !



Ingrédients

- Une vision claire.
- Une équipe projet motivée.
- un écosystème favorable.
- Un Financement solide.
- Une conception participative.
- Un animateur de vie sociale et partagé engagé.
- Un cadre réglementaire et légal respecté.
- Une bonne dose de folie et d'audace !

Instructions

1. Définir la vision et les objectifs :

- Organiser des réunions avec les parties prenantes pour établir une vision commune.
- Identifier les objectifs à court, moyen et long terme.

2. Constituer une équipe :

- Recruter si possible et faites appel à des bénévoles passionnés.
- Mettre en place une structure de gestion claire avec des rôles définis.

3. Obtenir des financements :

- Élaborer un budget détaillé et un plan de financement.
- Rechercher des subventions, des partenariats et des investisseurs.

4. Identifier le Lieu :

- Analyser différents emplacements possibles.
- Considérer l'accessibilité, la proximité des services et la compatibilité avec la vision du projet.

5. Impliquer les futurs habitants :

- Organiser des ateliers et des consultations pour recueillir leurs idées et leurs besoins.
- Faciliter la participation active à la conception et à la gestion du projet.

6. Planifier et Construire :

- Faites preuve de pédagogie auprès de votre maître d'œuvre
- Veiller à ce que le logement soit adapté au projet social et aux besoins du public cible

7. Assurer la gestion et le Suivi :

- Recruter l'animateur coordinateur
- Mettre en place des mécanismes de feedback pour s'adapter aux besoins changeants des habitants.

Qui est Familles Solidaires ?



Offrir aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap et/ou la maladie, la possibilité de vivre avec et comme les autres grâce à l'habitat inclusif

C'est en 2013, confrontées au manque de solutions adaptées pour accompagner leurs proches, que huit familles et amis de personnes handicapées s'unissent et investissent 180 000 euros dans un fonds solidaire d'investissement. De cette initiative est née la foncière Familles Solidaires.

Progressivement, Familles Solidaires se développe, obtenant l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), le label FAIR Finansol et dernièrement l'agrément Maitrise d'Ouvrage d'Insertion.

Nous répondons à notre mission grâce à trois actions essentielles :

- La **construction** de logements en habitat inclusif,
- **L'accompagnement** personnalisé des personnes fragilisées et de leurs aidants, dans leur lieu de vie et dans leur environnement,
- **L'accélération** du développement de l'habitat inclusif, pour étendre notre impact et offrir un cadre de vie adapté à chacun.

+ d'infos :

www.familles-solidaires.com



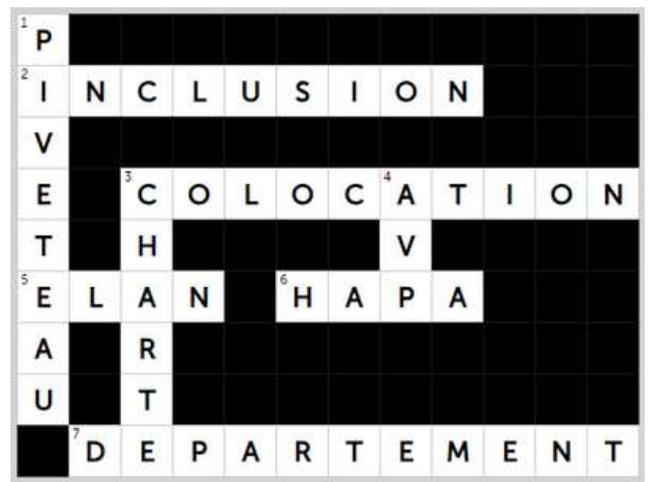
Familles Solidaires c'est :

- **9** habitats inclusifs ouverts + **11** en projet.
- **395** personnes formées par notre organisme de formation depuis 2020.
- **70** structures porteuses de projet accompagnées en prestations conseil.
- **5** associations territoriales qui promeuvent l'habitat inclusif sur leur territoire

RÉSULTATS DES JEUX

LE QUIZ DE L'ÉTÉ

- **1/Faux !** Le terme habitat inclusif a été défini en 2018 mais il existait bien avant son cadrage juridique
- **2/Faux !** L'AVP finance l'animation du projet de vie sociale et partagée
- **3/Le Département** cofinance l'AVP avec la CNSA
- **4/Vrai**
- **5/Environ 20 000**
- **6/Un CVS et une infirmière coordinatrice**



~~Résidents~~

~~Admission~~

Bail

~~Prix de journée~~

~~Règlement intérieur~~

Résidence principale

Droit commun

~~Contrat de séjour~~

~~Projet d'établissement~~

Libre choix

1B / 2E / 3A / 4D / 5C

Rébus : charte de vie sociale et partagée

Chronologie :
4/2/3/1/

RETROUVEZ FAMILLES SOLIDAIRES SUR

FAMILLES-SOLIDAIRES.COM

